Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Les smartphones et les réseaux sociaux responsables de troubles anxieux chez les enfants

On savait que l'abus d'écrans pouvait avoir chez les enfants des effets néfastes. Mais l'essor encore récent des smartphones n'avait pas permis jusqu'alors de conduire de réelles études d' impacts sur la santé mentale. Jonathan Haidt, professeur à la New-York University Stern School of business, spécialiste de psychologie sociale, vient de publier le fruit de ses travaux dans un ouvrage traduit en français : « Génération anxieuse » paru aux éditions Les Arènes.

Le constat est alarmant : « les réseaux sociaux menacent la santé mentale des jeunes » affirme Jonathan Haidt. Les chiffres sur l'anxiété, la dépression et l'automutilation grimpent en flèche avec le développement de la fréquentation des réseaux sociaux. Ce phénomène touche particulièrement les filles. Ainsi, en 2008, 12 % des adolescentes américaines avaient souffert d'un épisode dépressif au cours de l'année écoulée. Ce chiffre était proche de 30 % en 2020. Ce chercheur américain pointe notamment l'apparition d'Instragram, en 2010. La publication et le partage de photos de soi, où l'on se compare devant des centaines de milliers de personnes a des effets néfastes. Pour Jonathan Haidt , « il devient impossible pour ces jeunes filles de rencontrer les standards fixés ». « Leur miroir ne leur renvoi pas une image digne de ces standards ». Concernant les garçons les problèmes viennent d'avantage de la surconsommation de jeux vidéo et de la consultation de sites pornographiques. Les travaux conduit par le chercheur montrent que les enfants de la génération Z (nés entre 1990 et 2010) ont tendance à moins

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

faire d'études supérieures, à trouver un emploi plus difficilement ou encore à ne pas quitter le domicile parental.

« Tout ce qui est nécessaire au développement des enfants s'évanouit »

D'une manière plus générale le fait d'être connecté en permanence « empêche les enfants d'être pleinement présents aux autres dans le monde réel ». « Ils ne jouent pas, ne courent pas, ne prennent pas de risque et n'apprennent donc pas de quoi ils sont capables. La lecture disparait. Tout ce qui est nécessaire au développement des enfants s'évanouit ». « Et le jour où ces enfants doivent faire face au monde, ils sont alors pris d'anxiété » conclut Jonathan Haidt. Avec l'avènement de l'IA les écrans vont devenir encore plus attractifs prédit l'universitaire. « Des faux amis encore plus empathiques rendront leurs vies « plus faciles » et le développement de leurs attitudes sociales en pâtira », « tout cela se terminera mal » ajoute-t-il. Mais le chercheur américain reste optimiste et son livre se veut aussi un manuel à l'usage des parents. Il propose quelques solutions : pas de smartphone pour les moins de 14 ans, interdiction d'utilisation des téléphones dans les écoles, avoir au moins 16 ans pour pouvoir créer un compte sur un réseau social (mesure mise en place en Australie).

« Génération anxieuse » paru aux éditions Les Arènes. 448 pages, 24,90 €

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

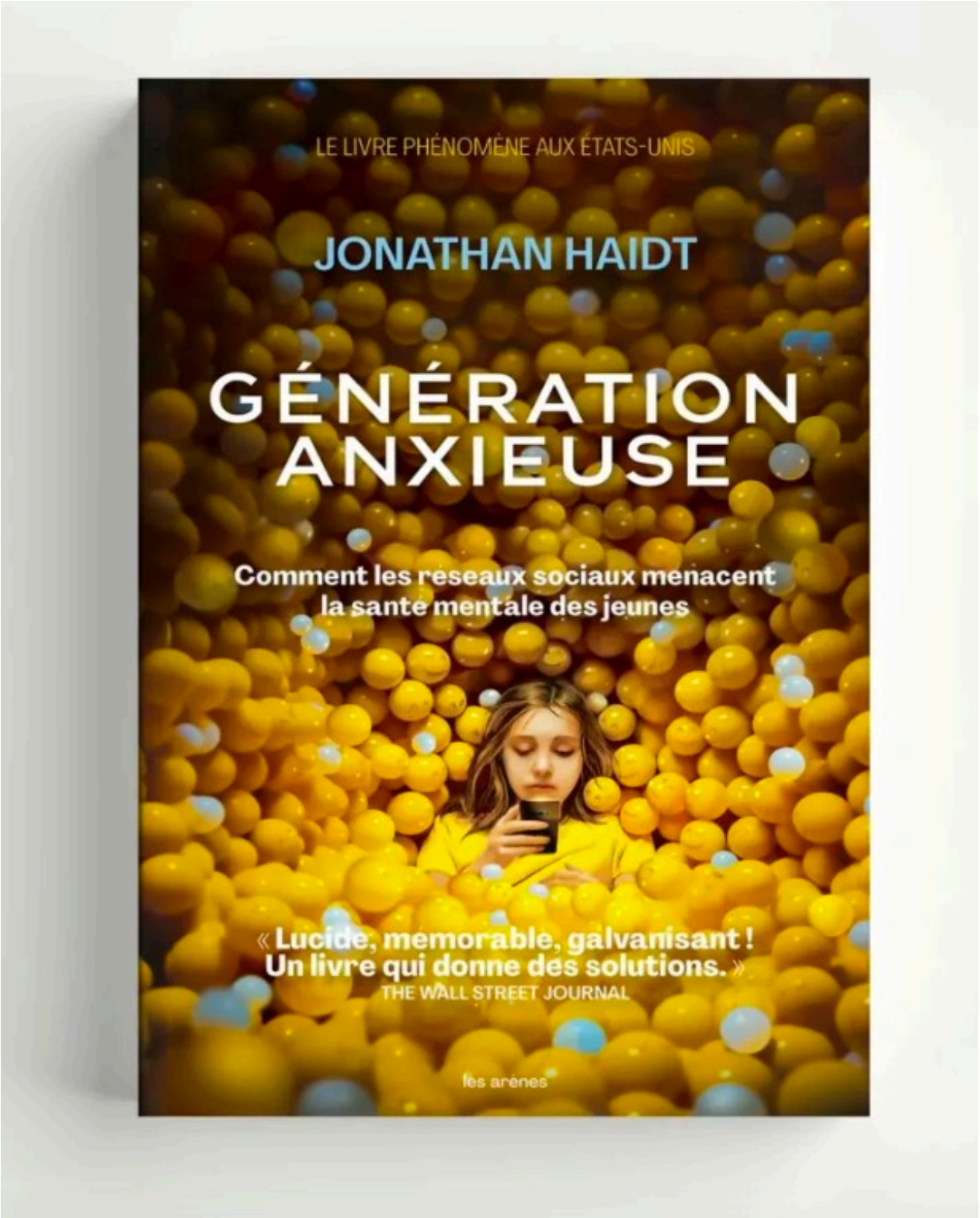

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

© « Génération anxieuse » paru aux éditions Les Arènes

Rentrée scolaire : Parent et salarié, quels sont mes droits le jour de la rentrée… et après ?

La rentrée approche, l'heure pour nos chers bambins de retourner sur les bancs de l'école. L'heure également pour les parents de concilier la gestion des enfants et le travail : accompagner son enfant le jour de la rentrée, gérer les maladies, aménager ses horaires… Des situations qui soulèvent chaque rentrée scolaire leur lot d'interrogations. Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot (éditeur spécialiste du droit social), répond aux trois questions les fréquentes.

Puis-je arriver en retard au travail pour accompagner mon enfant lors de la rentrée scolaire ?
Le Code du travail ne prévoit pas d'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire. Il faut donc se référer

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

à sa convention collective qui pourra prévoir, sous condition d'ancienneté du salarié, d'âge des enfants ou de niveau scolaire, un certain nombre d'heures afin d'accompagner ses enfants pour leur premier jour de classe.
A titre d'exemple, la convention collective de la coiffure prévoit une autorisation d'absence de 3 heures rémunérées le jour de la rentrée, pour accompagner ses enfants jusqu'à 13 ans. Celle de la Publicité, autorise les parents à prendre une demi-journée « à leur demande ». Dans le secteur de la propreté, la convention collective prévoit pour les parents dont l'enfant entre pour la première fois à l'école, le bénéfice d'une journée de congé rémunérée.
Si rien n'est prévu dans la convention collective, il faut vérifier s'il n'existe pas un usage d'entreprise ou un accord d'entreprise sur le sujet. Aucune disposition ? Dans ce cas, l'employeur est libre d'accorder ou non des heures d'absence pour cette rentrée scolaire.
Et si l'employeur refuse ? Sauf s'il est au forfait jours puisque la notion de retard y est inexistante, l'ultime solution pour le salarié sera alors de poser un jour de congé payé ou de RTT.

Quels sont mes droits quand mon enfant est malade, de combien de jours puis-je disposer par enfant et par an ?
En cas de maladie ou d'accident d'un enfant de moins de 16 ans, constaté par certificat médical, le salarié a le droit de bénéficier d'un congé non rémunéré, quelle que soit son ancienneté, à condition qu'il assume la charge de cet enfant. La durée de ce congé est de 3 jours par an au maximum avec possibilité de fractionnement. Il est porté à 5 jours si :
● l'enfant est âgé de moins de 1 an ;
● le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants de moins de 16 ans.

Attention toutefois, cette durée de 3 jours (ou 5 jours selon le cas) est une durée globale pour tous les enfants du salarié et non pour chaque enfant ! La convention collective peut prévoir des dispositions plus favorables, notamment le maintien de la rémunération ou des durées d'absences plus longues.
Dernière précision, ce congé pour enfant malade concerne les cas bénins de maladie ou d'accident nécessitant un court rétablissement. En cas d'accident, de maladie ou de handicap grave de l'enfant, le salarié pourra notamment bénéficier d'un congé de présence parentale et s'absenter pendant plusieurs mois.

Quels sont mes droits si je souhaite obtenir un temps de travail aménagé (4/5e par ex) pour m'occuper de mes enfants ?
Jusqu'aux 3 ans de l'enfant, le salarié ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise peut demander à bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps plein (le contrat de travail est alors suspendu) ou à temps partiel, avec un minimum de 16 heures de travail par semaine. L'ancienneté d'un an s'apprécie à la date de naissance de l'enfant ou à la date de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté. Ceci est un droit que l'employeur ne peut refuser si le salarié en remplit les conditions.
Néanmoins, en cas de congé parental d'éducation à temps partiel, l'employeur a le pouvoir d'imposer la répartition des horaires au salarié afin de ne pas désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise.
Ainsi, par exemple, si l'employeur ne peut refuser un congé parental à temps partiel, il n'est pas tenu d'accepter l'absence le mercredi si d'autres personnes du service prennent déjà ce jour. Il pourra donc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

imposer un autre jour d'absence dans la semaine. Le refus du salarié de se plier aux nouveaux horaires choisis par l'employeur peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement.
A la fin du congé parental d'éducation à temps partiel, le salarié qui souhaite continuer sur le même rythme peut demander à ce que son contrat à temps plein soit transformé en contrat de travail à temps partiel. Mais dans ce cas, ce n'est plus un droit. Et l'employeur peut refuser la demande s'il estime qu'un temps partiel est néfaste à la bonne marche de l'entreprise.

Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot. © Gilles Piel

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Vaison-la-Romaine : journée festive en famille, un grand bol d'air frais pour les enfants et leurs parents

Comme chaque année, ce samedi 13 mai la commune de Vaison-la-Romaine organise la journée festive en famille à l'espace nature Théos.

Cette grande journée d'animations en plein air, organisée dans le cadre du dispositif intercommunal de soutien à la parentalité « PAUSE », permettra aux familles de profiter d'activités originales comme le Bumble Bump ou le mini-golf. Vous pourrez également vous y détendre grâce aux ateliers de sophrologie et de peinture. Ce sera aussi l'occasion pour les plus sportifs de profiter des parcours de vélos et d'orientation et des initiations trottinettes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

L'évènement offre aux participants la possibilité de pique-niquer dans les grands espaces du jardin, via la buvette et le food-truck qui seront mis à disposition sur place. Parmi les temps forts, trois shows de BMX seront proposés par Starlight BMX à 11h, 14h et 16h, lors desquels vous pourrez encourager les riders réalisant sauts et acrobaties.

© DR

J.G

Plus d'informations

De 10h à 16h. Avenue Alexandre Blanc. Vaison-la-Romaine. Contacts au 04 90 62 76 18 ou sur le site de la commune. Le programme de la journée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Séparation : parents, enfants, famille, amis, comment trouver sa place ?

La Communauté de communes Vaison Ventoux et les partenaires du réseau de soutien à la parentalité 'pause' proposent aux familles une nouvelle rencontre pour les accompagner dans toutes les questions du quotidien. Ce rendez-vous s'effectuera sous forme d'échange-débat, sur le thème : Séparation : parents, enfants, entourage familial, amis… Comment chacun peut-il trouver sa place ? On vient comme on veut ! Simplement pour écouter ou pour échanger. La soirée sera animée par Damien Piro, psychologue et des professionnels du réseau 'Pause'.

Les infos pratiques
jeudi 18 novembre 2021 à 18h30 à l'espace culturel de Vaison-la-Romaine (salle de conférence). Place François Cevert. Entrée libre avec pass sanitaire. Plus d'informations sur www.vaison-ventoux.fr ou au 04 90 36 16 29.

M.H.